

Comité *Touche pas à ma Poste Vaud*
P.a. POP Vaudois
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2017

RECOMMANDE
Poste CH SA
Madame la Directrice
Susanne Ruoff
Wankdorffallee 4
3030 Berne

Notification de licenciement

Madame la Directrice de la Poste CH SA

Pour faire suite à l'annonce, ce printemps, du projet de fermer de nombreux offices postaux, nous, comité ***Touche pas à ma Poste, Vaud*** avons décidé de procéder à votre licenciement avec effet immédiat sans possibilité de recours et sans indemnités.

Cette décision a été prise pour les raisons suivantes :

La Poste, que vous dirigez

- refuse d'écouter la population qui a clairement exprimé son opposition au démantèlement d'offices postaux, laquelle s'est manifestée par le biais de nombreuses interventions parlementaires et d'actions citoyennes communales et cantonales émanant de différentes régions du pays.
- décide de fermer ces offices sans suffisamment tenir compte des remarques et demandes des communes concernées.
- ne respecte pas la loi sur le dumping salarial. En effet, le transfert d'offices postaux dans des agences postales (filiales en partenariat) lui permet d'éviter de rétribuer correctement les employés en charge de ces agences et de ne leur verser qu'une prime, ce qui revient à les exploiter à moindre coût.
- ne permet pas, contrairement à ce qu'exige la LPO, « d'assurer un service universel suffisant, à des prix raisonnables, à tous les groupes de population et dans toutes les régions du pays [...] » (Art. premier al. 3 let. a de la LPO)
- remplace des offices de poste par des agences n'offrant ni l'égalité des prestations, ni la qualité du service, ni la confidentialité.
- trompe les commerçants susceptibles de créer une agence postale dans leurs locaux en leur faisant miroiter des avantages financiers qui, dans les faits, ne se vérifient pas. (ex. voir le reportage de *Mise au Point* sur RTS1 en date du 20 août 2017)
- se décharge de sa responsabilité de maintenir ou non des services postaux sur des commerçants privés.
- néglige sa responsabilité d'entreprise « socialement responsable » en licenciant du personnel qualifié et compétent.

En tant que directrice de la Poste CH SA, vous êtes employée de la Confédération. Nous vous rappelons que la Poste, entreprise de droit public, n'a qu'un actionnaire, la Confédération, et la Confédération c'est nous, contribuables.

Madame la Directrice, nous vous prions de prendre bonne note de cette lettre de licenciement et de quitter vos fonctions dès réception de celle-ci.

Touche pas à ma Poste, Vaud

PS : Copies à Madame Doris Leuthard et Monsieur Urs Schwaller, ainsi qu'à la population suisse par l'intermédiaire des médias.